

Décision relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande de modification d'information déclarée dans le dossier de demande d'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **FOSFOCYMSTAR**

de la société **LIFE SCIENTIFIC LTD**

enregistrée sous le n°2018-1485

La modification des informations déclarées (notification d'une source additionnelle de fabrication de la substance active) **est accordée** en France dans les conditions précisées dans la présente décision et ses annexes.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Informations générales sur le produit

Nom du produit	FOSFOCYMSTAR IGLOO AGENDA AVANT FLASH
Type de produit	Générique
Titulaire	LIFE SCIENTIFIC LTD Nova UCD, Belfield Innovation Park, Belfield, Dublin 4, Irlande
Formulation	Granulé dispersable (WG)
Contenant	500 g/kg - fosétyl 250 g/kg - folpel 40 g/kg - cymoxanil
Et	dont la ou les origines et/ou la composition détaillée sont décrites en annexe, non rendue publique compte tenu de la confidentialité des données.
Numéro d'intrant	947-2015.01
Numéro d'AMM	2160016
Fonction	Fongicide
Gamme d'usages	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le **07 AOUT 2018**

La directrice générale déléguée
en charge du pôle des produits réglementés

Françoise WEBER